

L'enfant et l'obéissance

Autor(en): **Duruz, M.-Ant.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 13

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire. Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *L'enfant et l'obéissance.* — *Programme de gymnastique pour l'Ecole secondaire professionnelle de Fribourg.* — *A l'Ecole normale.* — *Bibliographies.* — *Société des institutrices.* — *Nominations.* — *Examens de renouvellement du brevet.* — *Communications du dépôt central du matériel scolaire.*

L'ENFANT ET L'OBÉISSANCE

Dans le choix des divers biens qui se présentent à l'homme au moment d'une détermination quelconque, celui-ci devrait toujours opter pour un bien supérieur. Malheureusement la nature humaine incline souvent vers la satisfaction la plus proche, sacrifiant même un bonheur plus certain, mais plus lointain, en lui préférant un bien présent qui peut devenir un mal futur. Or, le mobile de l'acte d'obéissance qu'on exige d'un enfant doit toujours guider ce dernier vers un bien supérieur. Le petit être qui agit sous l'impulsion d'une grande personne ne peut découvrir la raison à laquelle se soumettent ses supérieurs ; mais dès qu'il est en âge de comprendre quelque peu, il est nécessaire — en procédant par gradation — de lui démontrer les différences sensibles qui distinguent les biens les uns des autres.

Il saisira, selon son développement, pourquoi on lui demande d'obéir, c'est-à-dire de se soumettre à la volonté d'une personne plus âgée qui choisit, pendant qu'il est trop jeune pour le faire, ce qui est vraiment le meilleur pour lui.

Pour arriver à cette compréhension de l'obéissance, l'éducation de l'enfant dans ce domaine doit commencer dès le berceau. Elle est essentiellement l'œuvre de la famille. L'école ne servira qu'à lui donner plus de force en favorisant le développement des facultés supérieures. En effet, si frêle soit-il, l'enfant possède déjà en lui tout ce qui en fera plus tard un être accompli. Il serait donc faux de croire que le bébé a besoin seulement de soins physiques. Les habitudes intellectuelles et morales impriment dès cette période leurs plis en son âme. Ces caractéristiques sont d'ailleurs connues de chacun, l'enfant possède certaines puissances dont il est indispensable de tenir compte. Plus l'être est proche de la nature, mieux il sent ce qui convient à son développement physique. Le petit animal ne tarde pas à distinguer ce qui peut lui être utile et ce dont il doit se défendre. Ses instincts sont ses guides et ils le conduisent sûrement. L'homme, peut-être parce que la civilisation lui facilite la vie animale, possède moins de dons pour se protéger seul. Enfant, il a besoin de ceux qui l'entourent pour son développement physique tout autant que pour sa formation intellectuelle et morale. Il se dégage beaucoup plus tard de l'influence d'autrui, à un âge qui varie suivant les tempéraments et, malgré tout, il conserve des autres certaines empreintes qui s'effacent très difficilement même s'il éprouve vivement le désir de les faire disparaître. Les voyages, le contact d'esprits nouveaux, les discussions diverses, la solitude, l'aideront à découvrir sa vraie personnalité sous les vernis successifs qu'ont forcément laissés en lui ses éducateurs.

Chez la femme, peut-être parce qu'elle est plus impressionnable et plus sensible, qualités qui la mettent plus encore à la merci des influences étrangères, on trouve des traces plus nombreuses des instincts. En effet, elle s'adapte souvent, sans éprouver le besoin de réfléchir, par simple impulsion, à des états de natures étrangères. Cette caractéristique, apparente dès l'enfance, joue un rôle dans la réaction en face de la soumission et peut servir utilement à la formation de l'enfant. L'éducateur devra en tenir nécessairement compte et montrer assez de souplesse pour faire facilement, quand elle est nécessaire, une différence entre le petit garçon et la petite fille.

Or, si l'on reconnaît qu'au point de vue physique certains penchants peuvent déjà être éduqués dès la naissance, on peut donc aussi, dans le domaine supérieur, commencer la formation intellectuelle et morale. L'obéissance quelle qu'elle soit, ne se discute pas au début de l'éducation. De l'enfant, elle exige une soumission passive, elle n'est d'ailleurs qu'une suite de bonnes habitudes à donner. De ces

habitudes naîtront plus tard certaines tendances à la régularité, à la ponctualité, à la propreté et à une tenue correcte. Leur importance déjà, on le voit nettement, est aussi grande intellectuellement et moralement que physiquement.

Peu à peu, l'enfant commence à saisir la portée de ses cris et de ses gestes. Il s'agit déjà de réprimer à cet instant de petits actes peu graves dont l'importance augmente par la suite. Des enfants de trois ou quatre ans ne maltraiteraient pas des animaux, par exemple ; ne se laisseraient pas aller à certains tics, si on les avait corrigés alors que ces tendances se manifestaient dans leurs premiers gestes.

Quand l'enfant marche, et au fur et à mesure qu'on voit se dessiner des penchants nouveaux, les parents ont l'obligation de les orienter. Comme on recommande de parler correctement aux enfants, on peut demander aussi de leur faire distinguer leurs actes mauvais ou simplement moins bons. Beaucoup de familles le font. Certains bébés disent eux-mêmes parfois : « Bébé a été méchant. » Souvent ils ajoutent encore la faute commise.

Vers cinq ou six ans, le moment est venu de laisser à l'enfant une certaine liberté sans pour cela relâcher la surveillance. Il ne faut plus à cette époque se contenter de défendre et multiplier les « Ne fais pas ceci, ne fais pas cela », mais il faut nettement distinguer « Ceci est bien, ceci est mal. » Il s'agit d'exiger des réponses lorsqu'une faute grave a été commise et qu'on interroge : « Pourquoi as-tu fait ceci ? » La correction naturellement doit être en rapport avec la gravité de la faute, celle-ci se mesure à sa répercussion. C'est un manque de clairvoyance et une faiblesse de domination personnelle que de s'emporter pour des riens. Ces punitions données à tort sont des erreurs d'éducation qui faussent le caractère de l'enfant.

On arrive ainsi à la période où l'enfant entre en classe. Il connaît le bien et le mal, il a l'âge de raison. Il faut dès lors l'aider à différencier davantage, d'années en années, les divers biens. On comprend qu'il serait vain d'expliquer et même de répéter ces définitions subtiles. Les enfants ne sauraient les mettre en pratique dans le choix de leurs déterminations. Celles-ci sont d'ailleurs encore impulsives. Il suffit donc de se servir de cette impulsion et de « donner des leçons » comme on dit parfois. Les petites expériences, où les enfants ayant agi selon leur volonté se rendent compte de l'insuccès ou de la mauvaise réussite de leur œuvre, permettent généralement d'assagir plus facilement la jeunesse. Alors l'explication peut intervenir, elle doit cependant toujours rester simple. On fera simplement remarquer pourquoi le bien choisi ne pouvait conduire au but poursuivi, on montrera où était sa faiblesse, le mal qu'il renfermait.

Avec l'âge de douze, treize, quatorze ans, suivant les tempéraments, on attachera plus que jamais de l'importance aux questions que posent les enfants, on les favorisera même car elles sont

déjà les avant-coureurs des inquiétudes de l'adolescence. Les réponses devront toujours tendre à satisfaire le plus possible l'esprit qui cherche. Le manque de clarté et de précision qu'on leur laisse parfois n'est pas absent des causes qui provoquent ces luttes intérieures si fréquentes et si pénibles. Combien de jeunes gens ont dû s'instruire eux-mêmes et au prix de quels sacrifices, de quelles souffrances morales, parce qu'on n'a jamais voulu leur expliquer suffisamment un point obscur pour eux. Les « vous comprendrez plus tard » sont dangereux toujours et bien souvent cruels.

A quinze et seize ans, l'obéissance passive ayant cédé depuis longtemps la place à celle dont le mobile, bien que n'étant pas toujours entièrement compris, est du moins expliqué, on entre dans une période où l'adolescent sait qu'on n'obéit pas aux personnes, mais qu'on se soumet à une force qui conduit à un bien supérieur. La surveillance et la direction des personnes qui ont charge d'âmes, sans cesser de s'exercer, peuvent être grandement simplifiées vis-à-vis d'une jeunesse qui a acquis l'habitude du contrôle personnel. Le rôle des supérieurs consistera presque uniquement, dès lors, à un entraînement à la sincérité constante envers soi-même et envers autrui. L'excuse, en effet, n'est qu'un dérivé du mensonge quand, au moment d'une détermination, elle cherche à affaiblir la volonté pour tromper et nous-même et les autres, avant ou après une faute.

A ce moment, sans exclure les défaillances qui sont inhérentes à notre nature, l'adolescent est capable de se juger lui-même. Cette capacité s'accroîtra dans une proportion en rapport avec l'âge et la formation personnelle. La compréhension de l'obéissance aboutit en quelque sorte à l'exigence de l'examen de conscience bien compris, soit à l'analyse sans excuses non seulement des actes, mais encore de certains désirs et de certaines impressions. Par là même, l'obéissance augmente la force de notre volonté et lui permet, au moment d'une détermination, de se libérer plus facilement des appétits inférieurs et de tendre plus sûrement, par conséquent, vers le Bien essentiel.

M.-ANT. DURUZ.

Œuvres d'auteurs classiques à l'étude pour les examens du brevet en 1931

a) *Obtention.*

1. *Racine.* — ESTHER, annoté par A. Dieuzeide . . . Fr. 2.—
2. *Lamenais.* — EXTRAITS . . . » 0.45

b) *Renouvellement.*

1. *Corneille.* — CINNA, annoté par P. Andraud . . . Fr. 2.—
 2. *Brunetière.* — L'ÉVOLUTION DES GENRES. . . » 3.75
-

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE, PLACE ST-NICOLAS, 130, FRIBOURG